

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS D'HURIEL**  
**6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL**  
**Réunion du 24 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint-Désiré, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 17 octobre 2022

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 22

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DESSALLES N., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL., VERMEZ N., DUCHIER C. ROLIN S., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DOUSSET B., CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), MORANNE L. (pouvoir à A. DUBREUIL), DUMONTET B., LAMOTTE JM. (pouvoir à C. DUCHIER), LAMY R. (pouvoir à L. ANTONIOTTI),

**Personnel pour l'espace France Services**

Le Président explique que le Conseil Communautaire a décidé de recruter une personne à temps plein qui interviendrait au sein de l'espace France Services pour en assurer l'animation et qui aurait également en charge le suivi de la Convention Territoriale Globale (CTG).

La recherche d'une personne disposant des compétences nécessaires étant à ce jour infructueuse, le Président propose le recrutement d'une personne en Contrat Aidé pour soutenir l'équipe dans l'attente d'un recrutement définitif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ de recruter une personne en Contrat Aidé à hauteur de 20 heures par semaine à compter du mois de novembre 2022 qui aura pour mission de participer à l'accueil et à l'animation de l'espace France Services,
- ✓ d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Pour copie conforme,  
Huriel, le 28 octobre 2022  
Le Président,  
Jean-Elie CHABROL

